

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du lundi 10 juillet 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2336
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de prêt d'exposition entre l'ENM et le Rectorat de Lyon
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Subai
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 11 juillet 2023

Délibération n°2336 – Convention de prêt d'exposition entre l'ENM et le Rectorat de Lyon

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses activités de valorisation des projets menés sur le territoire, l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne met à disposition du DSDEN de Lyon, l'exposition « au fil du temps », projet réalisé lors de sa saison de diffusion 2023-2024.

Les modalités du prêt de l'exposition sont précisées dans la convention présentée en annexe.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président du SMG de l'ENM à signer ladite convention.

Annexe : Projet de Convention de prêt d'exposition entre l'ENM et le Rectorat de Lyon

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer la convention entre l'ENM et le Rectorat de Lyon.

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 93 27

Convention de prêt d'exposition

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne (ENMDAD)
46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne
N° SIRET : 2569014060001542 / Code APE : 8411Z
Représenté par son Président, Monsieur Stéphane FRIoux
Ci-après désigné « l'ENMDAD »,

D'une part.

Et

Rectorat de Lyon
92 rue de Marseille, BP 7227 – 69354 Lyon Cedex 07
N° SIRET :
Représenté par Etienne MAURAU
Ci-après désigné « l'emprunteur »

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de sa saison de diffusion 2022-2023, l'ENMDAD a organisé le spectacle *Au fil des temps*. Projet réalisé avec les élèves du collège Mûrice Leroux et du lycée professionnel Alfred de Musset, il met en scène les élèves dans un spectacle chorégraphique, ainsi qu'une exposition photographique accompagnée d'enregistrements et de textes poétiques écrits par les élèves. Ce projet, porté par Audrey Nion, professeure de danse afro-contemporaine et Elisabeth Herbepin pour des ateliers d'écriture de l'ENMDAD s'est tenu les 27 et 28 avril derniers en salle Antoine Duhamel, à l'ENMDAD de Villeurbanne.

Dans le cadre de ses activités de valorisation des projets menés sur le territoire, l'ENMDAD, par le biais de son service « Actions Culturelles » met à disposition de l'emprunteur l'exposition « Au fil des temps ». Elle contient :

- 30 cadres avec photos et textes
- 7 cartels QR Codes
- Une fiche exposition avec le plan d'implantation

Article 2 : Durée de la prestation et lieu d'exposition

Le prêt sera réalisé du 13 juin 2023 au 29 juin 2023. Ces dates comprennent l'enlèvement et le retour de l'exposition à l'ENMDAD.

Lieu d'exposition : DSDEN, 21 rue Jaboulay, 69007 Lyon

Article 3 : Coût du service

Le prêt est assuré à titre gratuit

Article 4 : Transport

Le transport est à la charge du rectorat de Lyon qui devra enlever, puis restituer l'exposition aux dates figurant à l'article 2. L'emprunteur devra utiliser un véhicule adapté et couvert. L'emprunteur est invité à prévoir deux personnes.

Article 5 : Modification de l'exposition

Toute modification du contenu ou de la destination de l'exposition devra faire l'objet d'un accord préalable de l'ENMDAD

Article 6 – Photographie et reproduction

Sauf autorisation expresse de l'ENMDAD, toute reproduction du matériel de l'exposition est strictement interdite.

Article 7 : Assurances

Les deux partenaires déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance responsabilité civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour leur compte et de celles sous sa garde.

Article 8 : Résiliation

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces clauses entraînera la résiliation automatique de la présente convention.

Article 9 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai de préavis.

Article 10 – Pertes et détériorations

L'emprunteur informera l'ENMDAD de tout élément manquant ou dégradation. Il l'informera de la même façon de tout dommage partiel ou total subi par le matériel au cours de sa mise à disposition. Les remises en état des dommages constatés au cours de la période de prêt seront à la charge de l'emprunteur.

Article 11 – Attribution de compétence

En cas de désaccord persistant entre les parties, le Tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'exécution de la présente.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 12 juin 2023,

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, cours de la République
69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 68 98 27

Le Président

Stéphane FRIOUX

Pour le Rectorat de Lyon



Etienne MAURAU